

Amendement contractuel entre Éco-mobilier et les collectivités locales et nouveaux ratios de présence de déchets d'ameublement: le point sur les dernières évolutions

Le déploiement progressif de la collecte séparée du mobilier usagé se poursuit dans les collectivités, avec plus de 8 français sur 10 dorénavant couverts par un contrat signé entre Eco-mobilier et les collectivités locales. La mise en œuvre du contrat territorial de collecte du mobilier permet ainsi aux collectivités de bénéficier de soutiens financiers dès son entrée en vigueur, pour les tonnages de mobilier qu'elles gèrent elles-mêmes en déchèterie ou en porte à porte, et de confier progressivement la gestion opérationnelle à Éco-mobilier des tonnages de déchèterie, grâce à la mise en place d'une benne dédiée.

Pour rappel, lors de la signature d'un contrat avec Éco-mobilier, un soutien financier est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du contrat, sur la base de «tonnages équivalents DEA (déchets d'éléments d'ameublement) » de la collectivité et du mode de traitement (recyclage, valorisation énergétique ou enfouissement) des flux concernés.

Par ailleurs, avec la mise en place progressive de la collecte opérationnelle, Éco-mobilier, qui avait collecté près de 125.000 tonnes en 2014, aura collecté opérationnellement environ le double de ce tonnage en 2015. Que ce soit au travers de la réutilisation, du recyclage ou encore sous forme d'énergie, Eco-mobilier atteint et dépassera très certainement, à nouveau en 2015, les objectifs fixés par l'agrément pour ces tonnages pris en charge opérationnellement.

Comment le système de soutien fonctionne-t-il?

Les collectivités déclarent chaque semestre à Eco-mobilier, les tonnages qu'elles collectent en bennes tout venant, bois et ferraille, pour chaque déchèterie de son réseau qui n'est pas équipée d'une benne Eco-mobilier, et les tonnages ramassés en porte à porte.

A partir de ces éléments déclarés par la collectivité, un «tonnage équivalent DEA» est calculé par Eco-mobilier sur la base des taux moyens de présence de mobilier usagé dans les flux des collectivités.

Enfin, en fonction des modes de traitement, le barème national de soutien, fondé sur la hiérarchie des modes de traitement et agréé par les pouvoirs publics, est appliqué à ces tonnages.

Afin de préciser le mode de calcul des taux moyens de présence de mobilier usagé, un avenant contractuel a été soumis au Comité de Concertation de la filière des déchets d'éléments d'ameublement, co-présidé par Gérard Miquel, sénateur du Lot, président du Conseil national des déchets, et René Le Goff, maire de Fouesnant-les-Glénan, le 9 septembre dernier, qui l'a validé.

Que dit l'avenant?

L'avenant contractuel adressé par Éco-mobilier à toutes les collectivités en contrat précise d'une part, les modalités de détermination des «tonnages équivalents DEA» qui servent d'assiette au calcul des soutiens financiers pour les collectes non séparées des collectivités et, d'autre part, les modalités d'information des collectivités, à savoir la transmission, au plus une fois par an, des nouveaux taux de DEA applicables pour la période de collecte à venir.

Les annexes intègrent dorénavant le protocole de caractérisation, qui permet de déterminer les taux de présence moyens conventionnels de déchets d'éléments d'ameublement, qui sont appliqués aux flux collectés par les collectivités pour définir les tonnages équivalents DEA dans ces collectes.

Quels sont les nouveaux taux de présence moyens conventionnels de DEA pour 2016 ?

Les taux moyens de présence de mobilier usagé qui seront applicables au 1er janvier 2016 sur les flux de déchets non séparés pris en charge par les collectivités à compter de cette date permettent de déterminer les « tonnages équivalent-DEA » éligibles à un soutien financier d'Éco-mobilier. Ces taux ont fait l'objet d'une diffusion aux collectivités fin novembre, pour une application pour le calcul des soutiens financiers 2016.

Tableau de synthèse des taux de présence moyens conventionnels de DEA :

CONFIGURATION DE LA COLLECTE	TYPE DE FLUX	TAUX APPLICABLES SUR LES TONNAGES COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ
Configuration-type de déchèterie ⁽¹⁾	Tout-venant	11 %
	Bois	33 %
	Ferraille	11 %
Variante 1 : sans benne bois ⁽²⁾	Tout-venant	23 %
	Ferraille	12 %
Variante 2 : pas d'accueil des professionnels ⁽³⁾	Tout-venant	14 %
	Bois	43 %
	Ferraille	15 %
Collecte en porte à porte	Encombrants	42 %

Définition des configurations :

⁽¹⁾ La déchèterie en configuration dite « type » concerne plus des deux tiers des tonnages collectés en déchèterie sous contrat avec Éco-mobilier. Il s'agit d'une déchèterie comprenant pour les flux concernés, une benne de tout-venant, une benne de bois A+B (hors bois d'élagage), une benne de ferraille, et accueillant les professionnels.

⁽²⁾ Dans la variante 1, les flux de DEA bois sont dirigés vers la benne tout-venant.

⁽³⁾ Dans la variante 2, l'organisation de collecte est identique à celle de la configuration type mais sans accueil des flux professionnels en déchèterie.

NB : Les taux moyens applicables dans d'autres configurations, plus rares, sont également disponibles dans l'extranet collectivités.

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé en 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

Eco-mobilier en chiffres (au 30/06/2015):

- 6 107 adhérents
- 554 contrats territoriaux couvrant près de 50 millions d'habitants représentant les trois-quarts du tonnage de mobilier mis au rebut,
- 2 038 points de collecte, dont la moitié en déchèteries publiques, les autres étant répartis entre les plateformes de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent pour le réemploi et la réutilisation du mobilier usagé et les distributeurs ou professionnels du secteur du meuble,
- 124 339 tonnes collectées opérationnellement en 2014 et 110 316 tonnes au 1er semestre 2015

Contacts presse : [LauMa communication](#)

Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon
prenom.nom@lauma-communication.com • tél: 01 73 03 05 20